

Il y a des enseignes trompeuses; et sous celle de la liberté, c'est la domination qui se cache. (Très bien!) La vraie solution serait la séparation de l'Eglise et de l'Etat; elle ne soulève pas plus de clamours que la modestie loi actuelle et le nouet serait tranché. Mais il faut s'en tenir au projet d'hui au projet du gouvernement et combattre avec lui l'ennemi commun. (Très bien! très bien! à gauche.)

C'est une règle de droit qu'aucune association religieuse ne peut exister sans autorisation du gouvernement. C'est surtout pour les congrégations enseignantes que l'autorisation était reconnue nécessaire.

Le gouvernement aurait donc le droit d'expulser immédiatement toutes les congrégations qui pullulent sur le droit français, la stricte égalité le voudrait; ce n'est pas que demande le gouvernement, il est beaucoup plus modéré, le rien ne justifie les plaintes de persécution qu'on fait entendre.

Le gouvernement se contente de refuser aux congrégations non autorisées le droit d'enseigner; il les laisse subsister; il leur laisse la vie en commun, la prédication. Le droit d'enseigner, qui est l'action permanente sur les jeunes âmes, qui engage l'avenir de la nation, ne peut être l'objet d'un refus.

Le gouvernement ne demande donc aucun compte aux associations de leur manière de vivre et de penser, tant qu'elles restent dans le domaine religieux; mais quand elles sortent de ce domaine pour enseigner la jeunesse, le gouvernement a le droit de leur demander quels sont leurs principes et leurs doctrines.

M. le duc Victor de Broglie, M. de Portalis, M. Thiers et M. Billault ont soutenu cette thèse avec énergie.

On objecte qu'il faudrait expulser les congrégations si la loi en donne le droit ou bien leur laisser le droit d'enseignement comme à tout le monde; mais on oublie que pour ces associations, l'enseignement n'est pas un but, mais un moyen.

Les membres de ces associations ne sont pas des citoyens comme les autres, des Français soumis aux lois; ce sont des instruments aveugles dans les mains d'un chef spirituel qui peut être un étranger. (Bruit.)

Les jésuites notamment sont constitués à l'étranger. Leurs statuts sont secrets dans les parties essentielles. L'association a un caractère essentiellement politique; elle a été maintes fois condamnée à ce titre par le Pape et par les rois de France.

Peut-on croire que l'impérialisme ait jamais eu de pareils complices? Autrefois, dans la politique restreinte des cours les jésuites cherchaient à s'emparer des grades. Aujourd'hui, sous un régime de suffrage universel, ils cherchent à s'emparer des masses populaires en mettant la main sur la jeunesse. (Très bien! à gauche.)

Ils ont commencé par avoir avec eux que les évêques et le haut clergé; leur influence s'étend maintenant sur le clergé presque tout entier, et cette invasion croissante et leurs intrigues compromettent la sécurité du pays et va jeter le désaccord jusqu'au sein de notre armée. (Applaudissements à gauche.)

En les défendant, ce n'est pas la religion qu'on défend; on la compare plutôt dans ces Parlements au petit pied, qui recueillent les refusés du suffrage universel. (Très bien!) Le dogme de l'infailibilité papale, qui est la négation des doctrines gallicanes, et tout notre droit public a été le triomphe de l'influence des jésuites.

Quelle meilleure preuve peut-on donner de l'incompatibilité absolue qui existe entre cette association et les institutions modernes? Ils ne craignent pas d'aborder hautement le drapeau de la contre-révolution. C'est donc une question de vie ou de mort pour la société sécularisée, telle que l'ont faite nos pères et que nous devons la léguer à nos enfants. (Applaudissements à gauche.)

Que dire de ces convents où les filles reçoivent une instruction si superficielle et si peu conforme aux besoins de la vie actuelle? La différence entre cette éducation et celle que reçoivent les garçons dans les lycées de l'Etat n'engendre-t-elle pas le conflit permanent dans les familles?

Pour rétablir l'harmonie, il faut non pas ramener les hommes en arrière, mais pousser les femmes en avant.

Quand il s'agit de l'éducation de nos enfants, ne vaudrait-il pas mieux être des noms des pays qui ont le plus de talent et ne conserver que le nom de Français.

Les honnêtes gens de toute croyance peuvent se rencontrer sur le terrain commun de la morale universelle indépendante de tous les dogmes. (Très bien.)

Il est à regretter que le projet de loi ne touche pas à l'enseignement primaire. Quoi qu'en disent les pétitionnaires, la liberté du père de famille n'est pas menacée. On commence déjà à dire que la loi sera négligée et qu'on ne tournera pas. Cela prouve qu'on n'est pas si dangereux.

Mais la vérité est entre les deux extrêmes. La loi ne sera pas inefficace si elle est bien appliquée, et elle le sera.

Le pays ne se laissera pas surprendre par les propriétés alarmistes dont on cherche à l'éblouir.

On parle, dans certaines protestations, de guerre religieuse; ce n'est pas la société laïque humaine et tolérante qui veut la rallumer. N'est-ce pas plutôt le parti ultramontain enfanter des ambitions et de fanatisme qui a ce funeste dessin? (Bruit à droite.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Demain, à deux, séance publique. La séance est levée à 5 h. 30 m.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

La réception faite, hier soir, à la société chorale l'Académie a été de tous points sympathique. Recus à la gare par les sociétés musicales de Roubaix, les lauréats ont pris place dans le cortège et ont été sur tout très braves et enthousiastes. Le cortège a suivi rue du Chemin de Fer, la rue Nain, la rue de l'Hospice, la rue Saint-Georges, la Grande-Place.

L'Académie a été reçue à la mairie par M. Deleporte-Bayart, adjoint. En quelques paroles éloquentes et chaleureuses, M. Deleporte-Bayart a félicité les lauréats du succès qu'ils venaient de remporter au concours de Neuilly-sur-Seine. Je suis heureux, a-t-il dit, M. l'adjoint de vous féliciter au nom de la municipalité roubaissienne.

Vous êtes d'autant plus méritants que votre succès vous a coûté plus d'efforts. Parmi vous figurent beaucoup d'ouvriers qui ont dû prendre sur les temps consacrés à un repos et à la routine du travail de la journée, les heures nécessaires à l'étude de la musique vocale. C'est la première fois que vous vous mesurez avec des sociétés étrangères; mais je me plais à constater que vous êtes tout plein de promesses.

Votre succès vous ménage une entrée digne dans la grande famille artistique roubaissienne.

En terminant son allocution qui a été très applaudie, M. Deleporte-Bayart a présenté tout particulièrement les félicitations de la municipalité à M. César Petit, le chef de l'Académie, et a engagé les membres de cette société à ne pas oublier qu'une grande

partie de leur succès revient à M. Victor Delanoy, chef de la Grande-Harmonie.

M. Oscar Petit a remercié M. Deleporte des félicitations et des encouragements qu'il venait d'adresser à l'Académie, et après avoir chanté un *vinet* en l'honneur du représentant de la municipalité roubaissienne, les membres de l'Académie ont regagné le siège de la société rue de Lannoy, au milieu d'une affluence considérable.

Parmi les vacinatrices et vacinateurs auxquels M. le préfet du Nord vient d'accorder des récompenses pour s'être distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine, nous remarquons les personnes suivantes résidant dans les cantons de Roubaix et de Tourcoing.

Médaille d'argent de 1^{re} classe avec rappel de médaille d'or.
Mme Desplanque-Dumoulin, sage-femme à Tourcoing; Mme Millescamp, sage-femme à Roubaix; M. Barbry, officier de santé à Watrellos; Mme Vuyeste, sage-femme à Roubaix.

Médaille d'argent de 2^e classe. — M. Deleporte, officier de santé à Marcin-Barreul; Mme Masse sage-femme, à Roubaix; Mme Beulins, id.; Mme Jacob, sage-femme, à Roubaix; Mme Dumoulin, sage-femme, à Tourcoing; M. Vincent, officier de santé, à Mouvaux.

Médaille d'argent de 2^e classe. — Mme Delcroix, sage-femme à Roubaix; Mme Lequene, id.; Mme Hus, sage-femme, à Halluin; Mme Félenger, sage-femme à Roubaix; Mme Barbryne, id.; Mme Destombes, sage-femme à Tourcoing.

M. Pichon, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre des pétitions de 401 habitants des communes de Dunkerque, Wormhout, Saint-Momelin, Lederzeele, Saint-Sauveur, Clairfayts (Nord).

Encore un succès obtenu par les congrégations religieuses: les Sœurs de l'Enfant Jésus, de Lille, viennent de présenter pour le certificat d'études vingt élèves; dix-sept ont été reçus.

Un de nos concitoyens, M. Willems, jardinier, vient d'obtenir une médaille d'argent, à l'exposition horticole de Lille. M. Willems avait exposé un phormium.

Nous connaissons aujourd'hui le nom du sauveur qui, récemment, a retiré du canal de Roubaix, près du pont de Mouvaux, deux personnes qui étaient sur le point de se noyer. C'est un habitant du Blanc-Seauf, M. Léon Varlet, mécanicien.

Il est permis d'espérer que l'acte de dévouement de ce courageux citoyen ne restera pas sans récompense.

Le temps a favorisé dimanche les processions particulières des paroisses de Lille, dit le *Propagateur*. Tous les habitants ont rivalisé de zèle pour la décoration des rues. Dans la paroisse Saint-Sauveur, on avait établi un très-beau reposoir, rue de Paris.

Tout s'est parfaitement passé. Partout on a constaté le plus grand respect et le plus grand recueillement.

Seulement, quelques mauvais sujets ont cherché à se faire remarquer à la sortie du Sacrement de l'Eglise Saint-Maurice et sur son passage. A l'angle des rues de la Gare et des Ponts-de-Comines, ils ont crié: A bas la calotte! Vivent les lois Ferry!

Un d'eux a été objet d'un procès-verbal: Oscar Mauge, garçon employé au bazar de la Renaissance, rue de la Gare.

En attendant les suites de sa triste conduite, Mauge a été vertement apostrophé par un honnête citoyen qui se trouvait à côté de lui.

On lit dans la *Vraie France*:
« Il y a quelques jours, la rue de Flandre, la rue du Marché et la place de la Nouvelle-Aventure présentaient le plus touchant spectacle. Un long cortège les parcourait lentement, et accompagné à l'église le corps de la sœur Euthérie, religieuse de la Providence, morte à 28 ans.

Le deuil était conduit par M. Catel-Béghin, ancien maire de Lille, qui n'a pas oublié les services rendus à l'enfance et à la jeunesse par cette congrégation. La population lui a su gré de ce témoignage de sympathie, si justement mérité. Les assistants étaient très nombreux; ils appartenaient à toutes les classes de la Société.

Plus de 600 enfants ou jeunes filles applaudissent leurs prières et leurs regrets à celle qui n'était plus; près de cent religieuses rendaient les derniers devoirs à leur amie compagne, et l'attitude de la foule réunie sur le passage du cortège, était la manifestation la moins équivoque et la plus précieuse des sentiments que le peuple, quand il n'est pas égaré par des sophistes, ou trompé par des misérables, garde pour les âmes pieuses et dévouées dont il apprécie les vertus et dont il reçoit les bienfaits.

Tout le monde sait combien les enfants confiés aux soins des bonnes sœurs les aiment, et quels résultats donnent leurs études. Nous en avons une preuve toute récente.

Les sœurs de la Providence de la rue de Flandre avaient présenté huit jeunes filles pour le certificat d'études. Elles l'ont toutes obtenu. Nous sommes heureux de dire ce que leur modeste cache trop ».

On lit dans le *Mémorial de Lille*:
« A la première nouvelle de la mort du Prince impérial, le gouvernement s'est empressé de faire enlever des kiosques toutes les caricatures, charges ou dessins qui avaient été publiés dans ces temps derniers contre le fils de Napoléon III, et la presse parisienne a été unanime pour approuver cette conduite marquée au coin du tact et des convenances les plus vulgaires.

Voici le résultat du concours de pompes qui a eu lieu dimanche et lundi à Lille.

Prix de belle tenue. — 1^{re} division: une médaille de vermeil et 100 fr. Armentières; 2^e division: une médaille d'argent et 75 fr., Cousoire.

Concours de manoeuvres de pompes. — 1^{re} division: 1^{er} prix, médaille d'or et 250 fr. Armentières; 2^e, une médaille d'argent et 150 fr. Haubourdin. — 2^e division: 1^{er} prix, une médaille de vermeil et 150 fr. Condé; 2^e prix, une médaille d'argent et 100 fr. Cousoire.

Concours d'application des divers moyens de sauvetage. — Prix unique, une médaille d'or et 150 francs, Armentières.

Les médailles offertes par la compagnie d'assurance l'Union, pour la meilleure solution sur le moyen d'extinction et de sauvetage, ont été décernées aux officiers et sous-officiers de Cousoire.

Le jury a regretté de n'avoir qu'un prix de belle tenue pour la 1^{re} division, et la compagnie d'Haubourdin méritant une distinction toute particulière, il lui a accordé à titre de deuxième prix une médaille en argent grand module.

M. Jules Deboquois s'est particulièrement distingué en se jetant du toit de l'hôtel des Sapeurs-Pompiers dans une toile de sauvetage.

Les reconnaissances de brigade, qui sont exécutées chaque année dans tous les corps d'armée, ont commencé dans la 1^{re} région. Hier matin, le général de Guilly, commandant la 1^{re} brigade d'infanterie, a quitté Lille, se dirigeant vers l'arrondissement d'Haubourdin.

Il était accompagné d'une trentaine d'officiers appartenant aux 43^e et 127^e de ligne, au 10^e bataillon de chasseurs, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie, à l'état-major et à l'intendance.

Tous ces officiers étaient montés et le service d'escorte et d'ordonnances était assuré par un détachement du 14^e dragons.

Vive Napoléon III! Vive Napoléon IV! Tels étaient les cris que poussait, hier, dans la rue Pierre Motte, un ouvrier tisserand, Henri D... qui venait de faire de très copieuses libations dans un estaminet voisin de la Grande-Place. Par malheur pour Henri D..., derrière lui marchait un agent de police qui l'invita à passer la nuit au dépôt de sûreté.

Henri D... sera poursuivi pour cris séditieux, si, toutefois, le tribunal juge qu'il y a danger pour la sécurité publique à pousser des vivats en faveur des morts.

Un article du règlement de police municipale que nous croyons devoir rappeler aux baigneurs: « Art. 601 Il est défendu de se baigner dans le canal de Roubaix en dehors des deux poteaux placés sur les bords dudit canal, entre l'établissement de M. Charles Plouviel et l'écluse du Sartel ».

C'est donc à tort que beaucoup de jeunes gens croient pouvoir se baigner dans le nouveau canal. Plusieurs procès-verbaux ont été dressés, hier et avant-hier, contre des nageurs qui prenaient leurs ébats près du pont de l'Industrie.

Plusieurs agents de police avaient grand peine à conduire hier, au dépôt, un ivrogne, peintre de profession, qui venait de frapper un de ses camarades et de causer dans la rue Saint-Antoine un nombreux rassemblement. Ce forcené a arraché la tunique de l'un de ces agents, lui a porté plusieurs coups très-violents et a proféré à l'adresse de la police des menaces et des injures qui ont conduit sur les banes de la correctionnelle. Ce triste personnage se nomme Louis Desmetre.

Une idée bizarre a traversé, hier, le cerveau d'un commissionnaire public, habitant la cour Plouviel, rue du Poneyon et nommé Jean L... Après avoir fait de longues pauses dans un cabaret avoisinant la gare, Jean est allé rendre à son fils une visite au cours de laquelle il est parvenu à briser le moulinet. Ce acte de vandalisme avait attiré de nombreux curieux, lesquels curieux attirèrent à leur tour un agent de police qui mit fin à cette scène. Une plainte a été déposée.

La police fait une guerre impitoyable aux chiens errants et dépourvus de colliers. Il ne se passe pas de jour où elle ne soit appelée à sévir contre huit, dix et même douze propriétaires de ces quadrupèdes. Rappelons une fois encore que le collier est de rigueur, même pour les chiens les plus innocents.

Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner à un an de prison, un jeune garçon de Roubaix, nommé Pontier, pour abus de confiance au préjudice de son patron, M. Vandembrouck.

Procès-verbal a été dressé, contre un marchand de charbons, demeurant à Croix, lequel n'était pas muni en débitant samaritaine, à Tourcoing, de la bascule réglementaire.

Marcin-Barreul est très-épuisé dans son lit. Ses blanchisseurs sont au désespoir.

Il y a quelques temps, le long de la route départementale, il y avait pour 35 francs de belles chemises, sechant au gré du vent. Survint un voleur, et tout disparut. Comment, pourquoi et qui? On l'ignore.

Le même fait vient encore de se produire dans le jardin d'un journaliste nommé Dubonnet. Ici, une hache a été cherchée, fortement. De même que pour le précédent vol, l'auteur est resté inconnu.

Un incident s'est produit dimanche soir, vers dix heures, à Lille, pendant le concert des musiques des sapeurs-pompiers et des canouillers. On faisait au premier étage de l'ancien hôtel des Ventes des feux de Bengale. Ces feux réussissaient à merveille, tout bien même, puisqu'à un moment donné, ils enflammèrent les rideaux des fenêtres. Il y eut un moment de panique dans la foule. Fort heureusement, ce commencement d'incendie fut vite éteint.

— Valenciennes. — Le R. P. Prat, supérieur de la communauté des P. P. Maristes, à Valenciennes, est décédé.

— Valenciennes. Notre correspondant de Valenciennes nous écrit qu'il a vu, dans le M. Mazure, comptable, a frappé de coups de couteau, en pleine rue, le sieur Lachevot, boucher. Ses blessures sont très-graves; le bras droit est traversé et la région dorsale est perforée.

— Valenciennes. — Voici quelques renseignements sur la double tentative d'assassinat que nous avons annoncée hier:

Dimanche 22 juin, vers deux heures et demie de l'après-midi, le nommé Valin, 50 ans, marié et père de famille, ouvrier d'usine à Denain, se rendait au domicile de M. Samin, employé de contributions indirectes et après quelques paroles, lui portait un coup de couteau au côté gauche; puis tournant sa fureur contre la servante de cet employé, la nommée Nathalie Luthan, âgée de 34 ans, il la frappait à son tour d'un coup de couteau au-dessous du sein gauche; la lame heureusement rencontra une côte sans que le coup eût été mortel. Désarmé aussitôt par M. Samin et d'autres personnes, le coupable a été remis à la gendarmerie de Denain où la scène avait eu lieu.

Les jours des deux blessés ne sont point en danger.

— Valenciennes. — Hier, deux individus, l'un de Harnes, l'autre de Fouquières, se prirent de querelle pour un motif futile, et bientôt l'habitant d'Harnes se prit à une colère furieuse se rua sur son adversaire et lui planta son couteau dans le cœur, avec une telle force que la victime fut tuée sur le coup. La commune est plongée dans une consternation facile à comprendre. Le meurtrier a été arrêté immédiatement.

— Valenciennes. — Vendredi, dans la matinée un coup de gaz s'est donné au charbonnage de Marcinelle, fosse n° 11. Plusieurs ouvriers se trouvaient à proximité de l'endroit où il a éclaté, mais ils ont pu échapper, un seul excepté, le nommé Abel Michel, âgé de 23 ans

environ, natif de Mont-sur-Marchienne, qui a été asphyxié. Son cadavre a été retiré.

— Valenciennes. — M. Livois, député du Pas-de-Calais, a déposé:

« Une pétition de 34 habitants de la commune de Banchin (arrondissement de Boulogne-sur-Mer):

« Trois pétitions de 48 anciens élèves de l'école Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer.

M. Victor Hamille, député du Pas-de-Calais, a déposé une pétition revêtue des signatures de 63 habitants de la commune de Verchocq (arrondissement de Montreuil) (Pas-de-Calais):

« M. le marquis d'Havrincourt, député du Pas-de-Calais, a déposé huit pétitions signées de 210 habitants des communes de Les Sars, Warlencourt, Aaucourt, la Caloterie, Berneville et Beugny (arrondissement d'Arras).

— Lens. — Dans la nuit du samedi au dimanche, un ouvrier mineur, logé au *Gazon-Vert*, rue Quinquenaime, a jeté, dans un moment de fureur ou de folie, par une fenêtre de trois mètres du sol, les trois enfants très-jeunes de son logeur. Leurs blessures, heureusement, ne mettent pas leurs jours en danger. Cet homme est parti ensuite vivement, s'est rendu à l'endroit de son travail, et est parvenu à descendre, sans se montrer, à environ cent cinquante mètres dans les puits de la mine, sans l'aide de corde ni de cage, en s'accrochant à des pièces de bois isolées. Cette descente est incroyable, car on a eu bien de la peine à aller le chercher avec la cage elle-même.

Chacun crut à un dérangement d'esprit et on transporta cet homme à l'hôpital. Mais le médecin de l'hospice constata qu'il n'y avait aucun symptôme de folie.

Le lendemain, il fut incarcéré à la prison de Bethune.

— Saint-Omer. — Lundi, un cordonnier de cette ville, nommé Léon Martel, âgé de 28 ans, pris d'un accès subit de folie, s'est porté dans la poitrine de nombreux coups de tranchet.

Les blessures qu'il s'est faites à l'aide de ce dangereux instrument sont horribles et l'on n'a que peu d'espoir de sauver ses jours.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis, dans un état pitoyable.

— Calais. — Un assassinat a été commis dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure. Deux matelots italiens se sont pris de querelle avec la bonne d'une maison de tolérance et l'ont poursuivi jusque dans sa chambre où l'un d'eux lui a porté un coup de couteau et s'est enfui.

La police qui exerçait sa surveillance autour de ces maisons est accourue aux cris poussés par la jeune femme et s'est emparée du deuxième Italien qui n'avait pu s'échapper. Le commissaire de police s'est rendu immédiatement sur le bateau italien et après avoir mis le capitaine au courant de la situation, et lui avoir présenté le prisonnier, s'est mis à la recherche de l'assassin. On l'a trouvé immédiatement dans un coin du navire. Le misérable fut saisi et conduit aussitôt à la prison de ville.

Le Parquet de Boulogne est arrivé hier dans la matinée pour continuer l'enquête.

La victime n'a pu survivre à sa blessure. Elle était âgée de cinquante ans.

Le docteur constaté que le couteau trouvé sur l'assassin s'adaptait parfaitement à la plaie.

L'assassin n'est âgé que de 19 ans; il faisait partie de l'équipage du navire le *Duc de Caléris*, qui est en déchargement de blé dans le port de Calais.

— Le train express n° 31, partant de Paris à sept heures quarante-cinq, a déraillé dimanche, dans la nuit, à Breteuil, et n'est arrivé à Calais que lundi matin à sept heures et demie, au lieu de une heure vingt. Pas d'accidents. La duchesse de Malakoff et le prince Murat étaient dans le train. La machine n'a pas déraillé, un wagon de première classe seul a été cause de l'accident, un essieu a cassé. Les voyageurs qui étaient dans le wagon n'ont eu aucune blessure.

Etat-Civil de Roubaix.
— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 juin. — Marie-Louise, rue de Valenciennes, cour Valenciennes, 8. — Eugène-Escolas, rue d'Alma, 47. — Jules Delcroix, sentier du Beau-Chêne, 51. — Georges Delnat, rue d'Italie, maison Bognot. — Louise Salais, rue des Fondeurs, cour Valenciennes, 1. — Jules Desbonnet, rue du Pile, 243. — Victor Hayart, rue Bernard, cour Bernard, 1. — Remy Duponchelle, rue de la Chaussée, 13. — Albert Trouw, rue de Lannoy, 282. — Marie Willot, rue Galvani, maison Vanrobaey.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 juin. — Charles Levrant, 41 ans, rue de la Balance, grande cité, 9. — Hubert, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Derreumaux, 36. — Catherine Iby, 56 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Joséphine Heddebaut, 39 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Watrellos.
— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 juin. — Paul-Joseph Castelain, Houzarde.

Du 16. — Marie Vanhoenacker, 16 Marie.

Du 17. — Marie Allard, Marlière.

Du 18. — Marie Grimpreux, Créteilier.

Du 19. — Henri-Joachim-Albert Lecomte, Valenciennes. — Alphons-Joseph David, Breuil.

— Juliette Naessens, Beaulieu. — Philomène Lefebvre, Sapin Vert.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juin. — Marie-Louise, 10 ans, rue de la Balance, 439. — Charles Levrant, 41 ans, rue de la Balance, grande cité, 9. — Hubert, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Derreumaux, 36. — Catherine Iby, 56 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Joséphine Heddebaut, 39 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

Du 20. — Sophie Papegay, 8 jours, Petit-Tourmay. — Marie-Félicité Denard, 20 ans, 41 mois, Usseurade, Hôpital. — Henri-Jean-Baptiste-Joseph Duhout, 19 mois, Saint-Lévin. — Hermance Devaemont, 11 mois, rue du Moulin.

Du 21. — Jules Fournillie, 1 mois, Baillière.

Etat-Civil de Tourcoing.
— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 juin. — Laure Desnoiset, Pont de Neuville. — Arthur Desreumaux, rue du Bus. — Marie-Huis, Fin de la Gueffe.

Du 21. — Léon Bulteau, rue de Paris. — Jules Watteau, rue du Brun-Pain. — Gustave Delvoe, rue de la Latte. — Florent Fierens, rue Nollet. — Angèle Mullié, Chemin des Carrières.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 juin. — Silvio Delrie, 35 ans 10 mois, épouse de Louis Allieux, rue du Mont-à-Lux. — Martial Desrousseux, 12 jours, rue Jean Legrand. — Elisa Delgatte, 66 ans 6 mois, veuve de Napoléon Laperonne, rue Nationale. — Honoré Verrière, 36 ans, Catherine Iby, 56 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Joséphine Heddebaut, 39 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

Du 22. — Amandine Vandevonne, 1 an, Croix-Rouge. — Alice Desrousseux, 1 an 1 mois, Epinette. — Marie Castelle, 6 mois, Chemin de la Latte. — Léon Verstraeten, 29 ans 8 mois, rue des Parvulus.

Du 23. — Constantine Poelman, 46 ans, épouse de Maria Vanderstichol, rue des Coulons. — Henri Dervaux, 24 ans et 9 mois, rue des Guisnes.

Convois funèbres & Obits.
Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-MULLIEZ, qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de décès, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré au Maître-Autel de l'Eglise des RR. PP. Recollets, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 11 février 1861, à l'âge de 73 ans.

OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Élisabeth, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Céline GILLOUET, épouse de Monsieur Théophile CALLEUX, décédée à Roubaix, le 23 mai 1879, à l'âge de 25 ans et 4 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Louis-Joseph DESCAT, époux de Dame Marie D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 27 juin 1878, dans sa 43^e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Jean-Baptiste PIRON, époux de Dame Aimée DELLEUR, décédée à Roubaix, le 25 juin 1878, à l'âge de 73 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Joseph TOULMONDE, époux de Madame Marie-Joséphine TOULMONDE, décédée à Roubaix, le 1^{er} septembre 1872, dans sa 76^e année, et de Dame Aimée DESTOMBE, son épouse, décédée à Roubaix, le 6 mars 1838, dans sa 57^e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Élisabeth, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LONCIS, décédé à Roubaix, le 22 mai 1878, dans sa 20^e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Des OBITS seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joséphine VERRIE, veuve de Monsieur Pierre-Joseph ELOY.

Mercredi 25, à 7 heures, de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement.

À 7 heures 1/2, de la Confrérie du Sacré-Cœur; Jeudi 26, à 7 heures, de la Confrérie de la Sainte-Trinité.

Et en l'église Notre-Dame, le vendredi 27, à 7 heures, de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

AVIS AUX SOCIÉTÉS.
Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Régléments à la Maison Alfred RENOUX, (rue Neuve, 1